

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 14 septembre 2017 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du jeudi 14 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 5 **Votants** : 11

Présents : Carlos BAPTISTA, Yves BOUCHET, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Roland REYSZ, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Joseph CLARES par Carlos BAPTISTA

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1- Réaménagement du camping****• choix du maître d'oeuvre**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de réaménagement du camping du Mousserein présenté lors de séances de travail précédentes. Il indique qu'il est nécessaire de recourir à un maître d'oeuvre pour les travaux suivants :

- dalle pour le bâtiment d'accueil,
- réseaux (eau, électricité, égouts), terrassement et plantations,
- bâtiment sanitaire.

Sont exclus de la mission les hébergements atypiques, le bâtiment d'accueil, la mise en place d'un volet communication (site internet, balisage, flyer...).

Il donne lecture des différentes propositions reçues à la suite de la consultation réalisée auprès de plusieurs prestataires. Il en résulte que l'offre de Laurence BORRELLY, architecte, et de Johanna ROZOT, économiste, est la seule qui répond à notre attente (mission et délais). Le montant de la rémunération s'élève à 9 800 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient cette proposition de maîtrise d'oeuvre pour le projet de réaménagement du camping du Mousserein.

• choix des hébergements atypiques

Monsieur le maire poursuit la présentation au conseil municipal du projet de réaménagement du camping du Mousserein. Il indique qu'il est nécessaire de choisir les hébergements atypiques dès maintenant pour des questions de délais de fabrication, de livraison et d'installation sur site. Il présente les différentes propositions reçues à la suite de la consultation réalisée auprès de plusieurs fournisseurs.

Il précise que les hébergements de type habitation légère et chalet en madrier nécessitent des travaux de terrassement et leur raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement dont il faut ajouter le coût au prix d'achat. Monsieur le maire propose de retenir l'offre de SELVAO d'un montant de 79 680 € qui correspond le mieux au type d'hébergement envisagé pour le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société SELVAO à inclure dans le projet de réaménagement du camping du Mousserein.

2-Marché de travaux d'amélioration du réseau adduction d'eau potable/avenant au lot n°2

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux d'amélioration de fonctionnement du réseau d'eau potable ont débuté le 4 septembre dernier en ce qui concerne le lot 2 canalisations.

Il indique que l'entreprise a commencé les travaux au lotissement de la pommeraie et qu'il s'est avéré nécessaire d'intervenir sur le trottoir actuel longeant les propriétés et que celui-ci se retrouve très endommagé et nécessite sa reconstruction.

Le montant de ces travaux supplémentaires est estimé par l'entreprise POINCELET, attributaire du marché, à 5 840 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du maître d'oeuvre et de l'entreprise POINCELET pour la réalisation d'un nouveau trottoir d'un montant de 5 840 € H.T.

3- Budget 2017/décisions modificatives

• Budget principal

Monsieur le maire indique, qu'après l'encaissement du fonds de compensation de la TVA et de la subvention de la région pour l'opération de mise en conformité de la piscine, il est souhaitable de prévoir le remboursement partiel du prêt relais. Il propose également de prévoir des crédits pour des travaux d'enfouissement des réseaux. Ces dépenses seront compensées par la prévision de recettes liée à la vente des terrains à la société H2P (ex HLM).

• Budget eau et assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le surcoût des travaux d'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable nécessite un virement de crédits sur la ligne budgétaire correspondante.

Le conseil accepte chaque décision modificative à l'unanimité.

4- Etat des restes à recouvrer/admission en non valeur

Monsieur le maire donne lecture de la proposition présentée par le trésorier concernant l'état des produits irrécouvrables et demande de bien vouloir procéder à leur admission en non-valeur pour un montant de 457,38 € sur le budget principal et de 1 161,18 € sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

5- Service intercommunal d'hygiène et de sécurité/mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection.

Le maire rappelle l'adhésion de la commune au service hygiène et sécurité du travail du centre de gestion. Dans le cadre de la convention qui nous lie, le CDG propose la mise à disposition d'un technicien hygiène et sécurité pour exercer les missions d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) conformément à la réglementation actuelle.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant permanent "ACFI" à la convention d'adhésion.

6- Gel de printemps/dégrévement de l'impôt foncier

Monsieur le maire rappelle l'épisode de très forte gelée noire des nuits des 20 et 21 avril dernier. Il indique que la commune de La Motte du Caire a été particulièrement touchée et que la production fruitière est détruite à 100 % sur l'ensemble des parcelles de notre territoire. Il propose d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition d'exonération.

7 -Secours aux sinistrés de Saint Martin

Monsieur le maire propose à l'assemblée de venir en aide aux sinistrés de Saint Martin. Le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 300 euros à verser à la Croix rouge.

8 - Informations diverses

Monsieur le maire donne lecture des remerciements adressés par les associations "bouchons d'amour" et le comité des fêtes pour les subventions versées par la commune.

Le maire fait le point sur les projets de fonctionnement du bureau de La Motte du Caire.

Jérôme Francou, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, fait le compte rendu de la rentrée scolaire : effectif de 59 élèves à l'école, arrivée d'une nouvelle principale au collège : madame Monique JEAN-DIT-GAUTIER, le départ du professeur d'éducation physique, Jean-Paul CERIEZ, muté à Sisteron...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 14 septembre 2017

Patrick MASSOT

Le Maire,

